

Département du Val d'Oise



VILLE DE LA FRETTE SUR SEINE

BUDGET PRIMITIF

EXERCICE 2025



BUDGET PRIMITIF 2025

SOMMAIRE

Note de présentation.....	3
1) Présentation générale du budget.....	3
2) Présentation de la section de fonctionnement	4
A – Dépenses de fonctionnement.....	4
B – Recettes de fonctionnement.....	9
3) Présentation de la section d'investissement.....	11
A – Dépenses d'investissement	11
B – Recettes d'investissement	12
C – Tableau récapitulatif de la section d'investissement.....	13
4) Annexes	14
Etat du personnel au 1 ^{er} janvier 2025	15
Editions budgétaires :	
- Présentation générale du budget – vue d'ensemble	
- Section de fonctionnement – vue d'ensemble	
- Section de fonctionnement – dépenses – détail par article	
- Section de fonctionnement – recettes – détail par article	
- Section d'investissement – vue d'ensemble	
- Section d'investissement - dépenses – détail par article	
- Section d'investissement - recettes – détail par article	

1) PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Commune. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Comme évoqué lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), dans le contexte économique actuel, les dépenses liées aux frais de fonctionnement sont estimées avec prudence, malgré un ralentissement du taux d'inflation. Selon l'INSEE, le taux d'inflation est estimé à environ 1,4 % en début d'année pour s'établir aux environs de 1,8 % pour l'année 2025. Cet indicateur est essentiel pour réaliser une estimation sincère du budget prévisionnel 2025.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les grands principes budgétaires : sincérité, annualité, universalité, unité, spécialité, équilibre.

Le budget primitif s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 6 205 000 € (il était de 6 095 000 € en 2024 BP+DM).
- Section d'investissement : 3 338 500 € (contre 2 586 575 € en 2024 (BP+DM)).

Le Budget Primitif 2025 est présenté avec la reprise des résultats du compte administratif 2024.

La reprise des résultats au budget primitif 2025 se présente comme suit :

- Résultat de fonctionnement (excédent) : 1 347 615 €
- Résultat d'investissement (excédent) : 95 317,03 €

Si un excédent d'investissement est constaté au budget, un déficit est cependant enregistré une fois les restes à réaliser pris en compte (-525 510 €). Le besoin de financement est donc de 430 192,97 €.

Par conséquent, il convient d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement qui présente un déficit de 430 192,97 €, auquel est ajoutée une somme complémentaire de 94 807,03 € au vu des très bons résultats enregistrés sur l'exercice 2024 : un montant de 525 000 € sera donc affecté à la section d'investissement (article 1068).

Le solde de l'excédent de fonctionnement de 822 615 € est quant à lui reporté au chapitre 002, en recette.

2) PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

La section de fonctionnement s'équilibre à 6 205 000 € en 2025, contre 6 095 000 € au BP 2024.

A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement (chapitre 023) et opérations d'ordre de transfert entre section - chapitre 042) s'élèvent à 5 330 000 € en 2025.

Les dépenses de fonctionnement évoluent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP	NATURE BUDGETAIRE	BP+DM 2024	BUDGET PRIMITIF 2025
011	Charges à caractère général	1 832 000	1 879 350
012	Charges de personnel	2 800 000	2 860 000
014	Atténuations de produits	20 000	25 000
65	Autres charges de gestion courante	537 200	508 100
66	Charges financières	41 500	44 550
67	Charges exceptionnelles	2 000	3 000
68	Provisions pour dépréciation	32 300	10 000
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5 265 000	5 330 000
023	Virement à la section d'investissement	600 000	650 000
042	Opération d'ordre de transfert entre section	230 000	225 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 095 000	6 205 000

- a. Les charges à caractère général (chapitre 011), s'élèvent à 1 879 350 €. Elles étaient de 1 832 000 € en 2024, soit + 2,58 %

Les dépenses inscrites au chapitre 011 sont estimées en fonction de l'exécution budgétaire réalisée en 2024, des besoins des services, et également en tenant compte du taux d'inflation annoncé par l'INSEE.

De manière générale, une augmentation des crédits budgétaires sera appliquée sur certaines dépenses comme les dépenses d'honoraires, d'achat de petits équipements, les frais d'études, l'entretien et la réparation des biens communaux, ainsi que les dépenses d'entretien de la voirie.

- **La fourniture de petits équipements (article 60632) :** + 11 235 € soit une prévision budgétaire à hauteur de 80 000 €.

Cet article enregistre principalement les dépenses de petits outillages et matériaux pour effectuer les travaux en régie de réparation et d'entretien dans les divers équipements communaux. Il est prévu d'inscrire 50 000 € pour la réalisation de ces travaux. De plus, seront inscrits 9 000 € pour l'achat de petits équipements pour les services espaces verts et propreté urbaine, 10 600 € pour la Direction Enfance Jeunesse, 4 000 € pour l'achat d'équipements informatiques et 6 400€ pour les besoins des services, (la police municipale, le service culturel, les affaires générales et les activités prévues au Conseil Municipal des Jeunes).
- **Les fournitures de voirie (article 60633) :** + 3 500 €, soit une prévision de 12 000 €. Compte tenu des travaux d'urgence réalisés en 2024 et des épisodes de pluie constatés en début d'année, il convient de prévoir l'achat d'enrobé à froid afin d'intervenir sur les " petites " dégradations de la voirie.
- **L'achat de produits pharmaceutiques (60668)** augmente de 1 840 €. Dans le cadre du Plan Particulier de Mise en sûreté (PPMS), les écoles maternelles et élémentaires doivent être équipées d'une mallette PPMS pour 50 élèves. Le coût de cet équipement s'élève à 1 800 €.
- **Les dépenses d'entretien et de réparations de voiries (article 615231) :** Elles sont estimées à 150 800 €. Cette inscription budgétaire comprend, les travaux de réparation de voirie réalisés par notre prestataire, l'entretien de la signalisation, le balayage des rues ainsi que l'entretien des bouches d'incendie.
- **Les primes d'assurance (6168)** sont estimées à 130 000 €, soit une augmentation de 7 800 €. En effet, comme évoqué dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, au vu de l'augmentation de la masse salariale constatée sur 2024, une régularisation de l'assurance statutaire du personnel est attendue sur 2025 et a donc été intégrée dans les prévisions.
- **Les frais d'études (617)** sont estimés à 24 200 €. Avant de programmer d'éventuels travaux de réhabilitation, il est parfois nécessaire de réaliser des diagnostics sur divers bâtiments communaux.
- **Les dépenses relatives à la rémunération d'intermédiaires et honoraires (6228),** enregistre les vacations " études " assurées par les professeurs des écoles. La classification statutaire de certains enseignants augmente le coût forfaitaire par étude passant de 22,34 € à 24,57 €. Il est nécessaire d'augmenter le budget 2025 à hauteur de 23 000 €, il était de 20 000 € au BP 2024.
- **L'article 637, autres impôts,** augmente de 3 000 €. Cet article enregistre la cotisation due au titre de la Déclaration d'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (DOETH). En effet, chaque entreprise ou établissement public comptant 20 salariés et plus a l'obligation d'employer des travailleurs handicapés (OETH) à hauteur de 6 % de son effectif. Cette cotisation est estimée à 4 800 € pour 2025. Il est à souligner que la commune n'était pas redevable de celle-ci en 2024.

Dans d'autres domaines, les crédits restent stables ou évoluent légèrement, il s'agit :

- **Les achats de prestations de services (article 6042)** dont la prévision budgétaire a été estimée sans augmentation par rapport au BP 2024, soit 251 000 €. Cet article enregistre les dépenses liées à la prestation de repas du restaurant scolaire, celles relatives aux sorties scolaires et périscolaires, ainsi que les mini séjours qui seront organisés en juillet 2025.
- **Les dépenses d'énergie (article 60612)**
Malgré un bilan financier 2024 des dépenses liées à l'énergie très satisfaisant, celles-ci restent estimées à un niveau élevé de 330 000 €. Les charges d'électricité sont prévues à hauteur de 160 000 €. Cette prévision tient compte de la transition progressive de l'éclairage des bâtiments public en LEDs et de l'installation des panneaux photovoltaïques à l'école maternelle Aristide Briand. Néanmoins une augmentation des tarifs d'électricité sur l'exercice n'est pas à exclure et a donc été intégrée en prévision.
En ce qui concerne les dépenses de gaz, malgré une augmentation des tarifs également attendue pour juillet 2025, il est prévu d'inscrire 170 000 € au BP 2025.
- Les **dépenses d'entretien et de réparation des véhicules (article 61551)** sont inscrits à hauteur de 15 000 €.
- Comme chaque année, une prévision budgétaire est inscrite pour **le suivi des dossiers d'urbanisme (article 62268)**. Il est ainsi prévu d'inscrire au budget des dépenses d'honoraires à hauteur de 40 000 € pour la préparation des dossiers liés à l'aménagement de la zone de projet des Lilas et de provisionner des dépenses pour d'éventuelles actions contentieuses à hauteur de 30 000 € (article 6227).
- **Le remboursement des frais à la Communauté d'Agglomération Val Parisis (article 62876)**, reste stable par rapport à 2024, soit une inscription de 32 000 €. Ces remboursements concernent le financement des services mutualisés entre les communes et la Communauté d'Agglomération Val Parisis. Il s'agit notamment du domaine de la sécurité, pour lequel la communauté d'agglomération a mis en place une police intercommunale mutualisée. Il est à noter que le 4^{ème} trimestre 2024 sera pris en charge sur l'exercice 2025.
S'y ajoute, la gestion des dépôts sauvages, le groupement de commandes (AGAT), le système d'information géographique (SIG) mis en place en 2017 (plans et base de données), ainsi que les procédures concernant la salubrité des logements.

Et enfin, **les frais de télécommunication (article 6262)**, pour lesquels on constate une légère diminution depuis 2021 : le changement d'autocom a engendré une nette économie sur ce poste. Il est prévu d'inscrire 11 500 € au BP 2025. **Les frais d'affranchissement (article 6261)** sont inscrits pour un montant de 7 500 € : les courriers sont désormais envoyés en grande majorité et dès que cela est possible via Maileva.

b. Charges de personnel (chapitre 012)

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250325-D-2025-15-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Les **frais de personnel augmentent de 2.14 %** par rapport au BP 2024, soit un budget prévisionnel de 2 860 000 €.

Ce prévisionnel comprend plusieurs éléments de réévaluation, tels que :

- ✓ La hausse de la cotisation CNRACL, qui passe de 31,65 % à 34,65 %, soit une dépense supplémentaire estimée à 30 000 €, auquel s'ajoute la cotisation patronale URSSAF Maladie qui revient à son taux de 9,88% (+1 point).
- ✓ La participation de la commune à hauteur de 7 € par agent et par mois pour l'adhésion au contrat de prévoyance proposé par la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale). Cette participation est estimée à 3 360 € pour 2025, soit une estimation de 40 adhésions.
- ✓ La régularisation des traitements pour les agents passant de maladie ordinaire en congés longue maladie (2 dossiers en 2025), pour un montant d'environ 25 000 €.
- ✓ Le versement des indemnités pour perte d'emploi (4 dossiers en cours pour un montant total estimé à 31 696 €).

S'ajoute aux prévisions une enveloppe concernant les fluctuations de rémunérations liées aux réorganisations potentielles des services suite à d'éventuels départs (retraites, mutations...), aux avancements de l'année, ainsi qu'une provision pour les remplacements non connus à ce jour.

c. Les atténuations de produits (chapitre 014)

Ce chapitre comptabilise notamment la pénalité versée au titre du déficit de logements sociaux sur la commune (article 55 de la loi SRU). Si la somme due chaque année par la commune est de l'ordre de 80 000 euros, aucune prévision ne sera néanmoins inscrite sur ce chapitre en 2025.

En effet, les dépenses engagées par la commune et liées à la création de logements sociaux sont constatées en déduction dans le calcul de la pénalité SRU.

Par conséquent, les surcharges foncières réglées aux bailleurs et les travaux relatifs à la création de réseaux réalisés en 2023 seront déduites du montant de la pénalité 2025, soit deux ans après leur réalisation.

Les dépenses prises en compte et réalisées par la commune en 2023 s'élèvent à 90 572 € et permettront ainsi de ne pas avoir de prélèvement en 2025. Bien évidemment, le solde en faveur de la commune, constaté en 2025, sera reporté en 2026.

Sur ce chapitre est aussi enregistrée une prévision pour la prise en charge par chaque commune membre de la communauté d'agglomération Val Parisis du prélèvement versé au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Si depuis 2019, une somme a chaque année été inscrite au budget, aucune somme n'a au final été versée par les communes depuis cette date. Malgré ce constat, il est néanmoins nécessaire de prévoir des crédits budgétaires au cas où le prélèvement s'avèrerait dû en 2025. Sans précision particulière, le montant a été estimé à 25 000 € pour la commune.

d. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

La prévision budgétaire de ce chapitre s'élève à 508 100 €. Elle baisse de 29 100 € par rapport au BP 2024. Ce chapitre intègre principalement les subventions aux associations, les indemnités versées aux élus, les redevances et droits d'utilisation informatiques, le versement des bourses et prix (Pass'culture), ainsi que les cotisations versées aux organismes publics.

A noter que, la cotisation versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), enregistrée sur ce chapitre, s'élèvera à 80 918 € en 2025, elle était de 80 150 € en 2024.

La participation communale au CCAS sera de 42 000 € cette année.

e. Les charges liées aux intérêts de la dette (chapitre 66) s'élèvent à 44 550 € (ICNE inclus).

f. Les charges spécifiques (article 673) s'élèvent à 3 000 €.

g. Les provisions pour dépréciations (article 6817) sont évaluées à hauteur de 10 000 €.

Conformément au règlement budgétaire et financier, la commune se doit de provisionner les créances qui présentent un risque avéré de recouvrement.

h. Les amortissements enregistrés au chapitre 042 s'élèvent à 225 000 €.

i. Le virement à la section d'investissement s'élève à 650 000 €, il était de 600 000 € au Budget Primitif 2024.

B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250325-D-2025-15-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Les recettes réelles de fonctionnement (hors affectation du résultat) s'élèvent à 5 382 385 €.

Les recettes de fonctionnement évoluent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP	NATURE BUDGETAIRE	BP+DM 2024	BUDGET PRIMITIF 2025
013	Atténuations de charges	56 000	40 000
70	Produits des services	603 000	613 800
73	Impôts et taxes	207 000	206 920
731	Fiscalité locale (revalorisation bases +1,7%)	3 411 350	3 465 500
74	Dotations subventions et participations	934 750	887 650
75	Produits de gestion courante	146 000	162 465
76	Produits financiers	50	50
77	Produits exceptionnels	905	1 000
78	Reprise sur dépréciations et provisions	0	5 000
TOTAL RECETTES RELLES SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 359 055	5 382 385
042	Immobilisations corporelles	8 000	0
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent exercice précédent)	727 945	822 615
TOTAL RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT		6 095 000	6 205 000

Le chapitre 013 – atténuation des charges, intègre le remboursement des indemnités liées aux arrêts de travail (maladies, accidents du travail, congés maternité) du personnel de la commune ; la prévision budgétaire 2025 s'élève à 40 000 €.

Les produits des services et ventes diverses (chapitre 70) avec une prévision de 613 800 € augmentent de 1,80 % par rapport au budget primitif 2024. Ce chapitre comprend notamment les recettes liées aux prestations scolaires et périscolaires estimées avec une légère augmentation. En effet, alors qu'une augmentation de la fréquentation, des accueils de loisirs et du restaurant scolaire avait été constatée depuis 2021, celle-ci se stabilise entre 2023 et 2024. Ces redevances représentent 85 % des recettes inscrites sur le chapitre concerné.

En ce qui concerne le chapitre 73 « impôts et taxes », ce chapitre enregistre l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Val Parisis qui s'élève à 26 920 € (identique depuis 2019), ainsi que la dotation de solidarité communautaire (DSC). La répartition de la DSC, au vu des nouvelles dispositions réglementaires, est modifiée et doit tenir compte des critères de potentiel financier et de revenu par habitant. Selon la répartition retenue par la Communauté d'Agglomération Val Parisis, le versement est estimé à 60 000 € pour 2025.

Le fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est quant à lui estimé à 120 000 € en 2025. Cette recette dépend des transactions immobilières réalisées sur la commune. Depuis 2023, on constate un ralentissement des déclarations d'intention d'aliéner (DIA). En effet, 117 DIA ont été recensées en 2022, 83 en 2023, et 89 en 2024.

Les recettes de fiscalité locale (chapitre 731) sont estimées à 3 465 500 €. Ce chapitre comprend essentiellement le reversement des contributions directes (96,72%). Compte tenu de la revalorisation des bases locatives décidées par l'Etat pour 2025 (+1,7 %), le reversement des contributions directes est estimé à 3 352 K€. La commune a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Sur ce même chapitre, on enregistre également la taxe sur les pylônes (24 500 €), la taxe sur les consommations finales d'électricité (87 000 €), ainsi que le versement des rôles supplémentaires (2 000 €).

Les dotations, subventions et participations (chapitre 74).

Ce chapitre enregistre la **Dotation Globale de Fonctionnement** qui comprend la Dotation Forfaitaire des communes, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), ainsi que la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). Conformément à ce qu'indique la Loi de Finances 2025, la DGF devrait rester stable par rapport à 2024. Néanmoins, pour la commune de la Frette sur Seine, l'application des modalités d'attribution (dispositif de péréquation horizontale et verticale) entraîne chaque année une diminution de la DGF. Par conséquent, celle-ci est estimée à 630 000 € en 2025.

De plus, contrairement à ce qui a été annoncé dans le ROB, le versement au titre du Fonds de Compensation de la TVA en fonctionnement est maintenu au taux de compensation forfaitaire fixé à 16,404 % des dépenses éligibles réalisées en 2024 (entretien des bâtiments publics et d'entretien de voiries), et de 5,6 % pour les dépenses liées aux abonnements « informatiques » (article 65811). La recette totale attendue est de 20 000 €.

Les produits de gestion courante (Chapitre 75) seront inscrits pour un montant de 162 465 €. Ce chapitre enregistre principalement les produits versés au titre des redevances locatives, ainsi que la refacturation des consommations d'énergie estimées à 160 000 €.

Pour terminer, s'ajoute à toutes ces recettes, **le résultat de fonctionnement reporté** au budget qui s'élève à **822 615 €**.

3) **PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

La section d'investissement s'équilibre à 3 338 500 € contre 2 586 575 € en 2024 (BP + DM).

A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 3 338 K€ et intègrent les restes à réaliser de l'exercice précédent (928 300 €).

Pour la réalisation du programme d'investissement 2025, il est inscrit au budget primitif (reste à réaliser inclus) une enveloppe d'un montant de 3 070 K€ se décomposant comme suit :

- La requalification des quais de Seine (1 784 900 €),
- L'aménagement de pistes cyclables en jalonnement secteur du plateau (61 000 €),
- La réfection de la voirie et des aménagements urbains (300 500 €),
- Les travaux d'entretien des bâtiments scolaires et périscolaires (83 400€),
- Les travaux de réhabilitation de la maison des enfants (52 000 €)
- L'entretien des bâtiments communaux (165 000€),
- La création de terrains de padel (320 700 €),
- La réhabilitation et l'aménagement des équipements sportifs et associatifs (78 000€),
- L'acquisition de matériels techniques (55 000 €),
- L'acquisition de mobiliers, d'équipements culturel et de matériels informatiques (26 500€),
- L'acquisition de mobiliers et équipements scolaires et périscolaires (40 000€),
- Les frais d'études concernant les perspectives d'évolution des effectifs scolaires (26 000 €),
- Les dépenses liées au projet « budget participatif » (15 000 €),
- Le versement d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour la participation communale à la mise en place de caméras de vidéo-surveillance (62 000€).

Enfin, une somme de 246 500 € sera inscrite pour le remboursement du capital de l'encours de la dette à laquelle s'ajoutera la somme de 22 000 € pour financer d'éventuelles échéances pour le nouvel emprunt souscrit en cours d'exercice.

B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 463 500 € (hors dotations aux amortissements et virement de la section de fonctionnement) et intègrent les restes à réaliser de l'exercice précédent à hauteur de 402 790 €, la reprise de l'excédent d'investissement de 95 317,03 €, ainsi que l'affectation du résultat 2024 capitalisé pour un montant de 525 000 €.

Les recettes d'investissement se composent principalement :

- De l'autofinancement qui s'élève à 650 000 € pour l'exercice 2025,
- Des dotations aux amortissements pour un montant de 225 000 €,
- Le taux du Fonds de Compensation de la TVA étant maintenu à hauteur de **16.404%** (14.85 % annoncé dans le ROB), la recette est estimée à 173 083 €,
- De la taxe d'aménagement estimée avec prudence, soit 15 000 €.
- De nouvelles subventions pour un montant de 587 310 € comprenant notamment :
 - 383 920 €, pour financer les travaux de requalification des quais de Seine. Les demandes de subvention ont été sollicités auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, de la Région Ile de France et du SDVEVO ;
 - 46 380 € auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, dans le cadre des dispositifs suivants : fonds scolaire, rénovation des équipements sportifs, réhabilitation de la bibliothèque ;
 - 106 870 €, auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise et de la Région Ile de France en complément des subventions obtenues pour le financement de la création de 2 terrains de padel ;
 - 23 640 €, auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise et de la Région Ile de France pour l'aménagement de pistes cyclables sur le secteur du plateau.
 - 26 500 € (crédits nouveaux), auprès de la Caisse d'Allocation Familiale, pour le financement des travaux de réhabilitation de la maison des enfants.

Pour le financement du programme d'investissement 2025, il est prévu de mobiliser un emprunt classique à long terme d'un montant de 400 000 €, ainsi qu'un emprunt à court terme (avance FCTVA) d'un montant de 265 000 € (correspondant au montant du FCTVA reçu en année N+1).

BUDGET PRIMITIF 2025 - SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	RAR + BP 2025	RECETTES	Reste à Réaliser	Crédits nouveaux	RAR + BP 2025
Reprise du déficit d'investissement			0	Reprise de l'excédent d'investissement (Prévision)		95 317	95 317
Remboursement du capital (emprunts en cours)		246 500	246 500	Virement de la section de fonctionnement		650 000	650 000
Remboursement du capital (nouvel emprunt)		22 000	22 000	Dotations aux amortissements		225 000	225 000
ETUDES				FCTVA 2025		173 083	173 083
Prospective évolution effectifs scolaires	11 000	15 000	26 000	Taxe d'Aménagement		15 000	15 000
Budget participatif				Conseil Départemental VO - Fonds scolaire	28 350	23 335	51 685
TRAVAUX DE VOIRIE ET AMENAGEMENTS URBAINS	704 800	1 504 000	2 208 800	Conseil Départemental VO - Rénovation des bâtiments scolaires	123 320	123 320	123 320
Versement FDC - Création réseau caméras	20 000	42 400	62 400	Conseil Départemental VO - Réhabilitation bibliothèque	2 250	2 745	4 995
Aménagement de voirie - plan vélo (plateau)	35 000	26 000	61 000	Conseil Départemental VO - Equipements sportifs		12 300	12 300
Travaux de voirie, aménagement urbain, création de réseaux	64 900	235 600	300 500	Conseil Départemental VO - ARCC VOIRIE	109 720	8 000	117 720
Requalification quai de Seine Séquence 5 (travaux + études)	584 900	1 200 000	1 784 900	ANS - Création de terrains de paddle	102 500		102 500
ENTRETIEN DU PATRIMOINE	209 200	489 700	698 900	Conseil Départemental VO- Création de 2 courts de padel		66 795	66 795
Travaux de réhabilitation Maison des enfants	24 000	27 800	51 800	Conseil Régional IDF - Création de 2 courts de padel		40 075	40 075
Bâtiments scolaires, péri-scolaires, restaurant scolaire		83 400	83 400	CAF - travaux de réhabilitation Maison des enfants	36 650	26 500	63 150
Bâtiments communaux	8 200	98 800	107 000	Conseil Départemental VO- Plan vélo secteur du plateau		7 880	108 880
Equipements sportifs - création de terrains de padel	160 000	160 700	320 700	Conseil Régional IDF - plan vélo secteur du plateau		15 760	336 460
Equipements sportifs (réhabilitation, mise aux normes)	17 000	61 000	78 000	Opération Quai de Seine			
P3 chaudière		58 000	58 000	Conseil Départemental VO- ARCC VOIRIE		90 000	98 000
EQUIPEMENTS - MATERIEL	3 300	118 000	121 300	Conseil Départemental VO- Voie verte		67 000	165 000
Mobiliers, équipements administratifs	600	5 000	5 600	Conseil Départemental VO - Aménagement espaces verts		69 485	69 485
Equipements culturels	600	4 800	5 400	création d'une aire de jeux			
Equipements techniques		55 000	55 000	Conseil Régional IDF - Voie verte		127 435	127 435
Ecoles, restaurant scolaire, accueils de loisirs	2 100	37 900	40 000	SDEVO - enfouissement des réseaux		30 000	40 000
Police municipale (2 gilets pare-balles)		1 300	1 300	EMPRUNTS		400 000	400 000
Matériel informatique, logiciels		14 000	14 000	Prêt financement FCTVA		265 000	265 000
				AFFECTATION DES RESULTATS (1068)		525 000	525 000
TOTAL DEPENSES	928 300	2 410 200	3 338 500	TOTAL RECETTES	402 790	2 935 710	3 338 500

Accusé de réception en préfecture
095-219302572-20250304-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception en préfecture : 03/04/2025

BUDGET PRIMITIF 2025

ANNEXES

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N			B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		19,00	0,00	19,00	11,00	0,00	11,00
Adjoint administratif	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Attaché principal de 2ème classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emploi Fonctionnel (Dir. Gén. Serv. 2000-10.000 hts)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		30,00	4,00	34,00	28,00	13,00	41,00
Adjoint technique	C	17,00	0,00	17,00	16,00	10,00	26,00
Adjoint technique TNC 17,50 h	C	2,00	1,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique TNC 80%	C	0,00	1,00	1,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint technique TNC 90%	C	0,00	2,00	2,00	2,00	2,00	4,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	3,00	5,00	5,00	0,00	5,00

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250325-D-2025-15-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception en préfecture : 03/04/2025

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Agent spécialisé principal de 1ère classe écoles maternelle	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spécialisé principal de 2ème classe TNC 28 h	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spécialisé principal de 2ème classe TNC 32 h	C	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent spécialisé principal de 2ème classe écoles maternelle	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint du patrimoine	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		22,00	0,00	22,00	18,00	6,00	24,00
Adjoint d'animation	C	13,00	0,00	13,00	12,00	6,00	18,00
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Animateur principal	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Animateur principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		6,00	0,00	6,00	3,00	0,00	3,00
Brigadier	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier-chef principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef de service de Police Municipale	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service de Police Municipale principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef de service de Police Municipale principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		83,00	7,00	90,00	67,00	19,00	86,00

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250325-D-2025-15-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception en préfecture : 03/04/2025

IV – ANNEXES			
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N			IV
			B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint d'animation		ANIM	366	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	366	0,00	A	CDD
Adjoint technique TNC 80%		TECH	366	0,00	A	CDD
Adjoint technique TNC 90%	C	TECH	366	0,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint d'animation		OTR		0,00	A vacations	A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
UPB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CUI : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POJP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1 : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2 : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusion de communes mentionnées à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6 : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerne le remplissage de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L352).
343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.
333-1, 333-10 : Collaborateurs de groupes d'élus.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250325-D-2025-15-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 410 200,00	2 840 392,97
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	928 300,00	402 790,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 95 317,03
		=	=
Total de la section d'investissement (2)		3 338 500,00	3 338 500,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	6 205 000,00	5 382 385,00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 822 615,00
		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		6 205 000,00	6 205 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		9 543 500,00	9 543 500,00

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250325-D-2025-15-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception en préfecture : 04/04/2025

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE			B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	6 025 000,00	0,00	0,00	6 205 000,00	6 205 000,00	0,00	6 205 000,00	6 205 000,00
011	Charges à caractère général (3)	1 832 000,00	0,00	0,00	1 879 350,00	1 879 350,00	0,00	1 879 350,00	1 879 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 750 000,00	0,00		2 860 000,00	2 860 000,00		2 860 000,00	2 860 000,00
014	Atténuations de produits	20 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	537 200,00	0,00	0,00	508 100,00	508 100,00	0,00	508 100,00	508 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 139 200,00	0,00	0,00	5 272 450,00	5 272 450,00	0,00	5 272 450,00	5 272 450,00
66	Charges financières	41 500,00	0,00		44 550,00	44 550,00		44 550,00	44 550,00
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	32 300,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		75 800,00	0,00	0,00	57 550,00	57 550,00		57 550,00	57 550,00
Total des dépenses réelles		5 215 000,00	0,00	0,00	5 330 000,00	5 330 000,00	0,00	5 330 000,00	5 330 000,00
023	Virement à la section d'investissement	600 000,00			650 000,00	650 000,00		650 000,00	650 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	210 000,00			225 000,00	225 000,00		225 000,00	225 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		810 000,00			875 000,00	875 000,00		875 000,00	875 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)		0,00
---------------------------------------	--	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées		6 205 000,00
---	--	--------------

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250325-D-2025-15-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception en préfecture : 03/04/2025

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL						
013	Atténuations de charges (2)	26 000,00	0,00	5 382 385,00	5 382 385,00	5 382 385,00
016	APA	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	603 000,00	0,00	613 800,00	613 800,00	613 800,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	207 000,00	0,00	206 920,00	206 920,00	206 920,00
731	Fiscalité locale	3 411 350,00	0,00	3 465 500,00	3 465 500,00	3 465 500,00
74	Dotations et participations (2)	894 750,00	0,00	887 650,00	887 650,00	887 650,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	146 405,00	0,00	162 465,00	162 465,00	162 465,00
Total des recettes de gestion des services		5 288 505,00	0,00	5 376 335,00	5 376 335,00	5 376 335,00
76	Produits financiers	49,61	0,00	50,00	50,00	50,00
77	Produits spécifiques (2)	500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes financières		549,61	0,00	6 050,00	6 050,00	6 050,00
Total des recettes réelles		5 289 054,61	0,00	5 382 385,00	5 382 385,00	5 382 385,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	8 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		8 000,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)		822 615,00
---------------------------------------	--	------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées		6 205 000,00
---	--	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250325-D-2025-15-DE
Date de transmission : 03/04/2025
Date de réception en préfecture : 03/04/2025

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	6 025 000,00	0,00	0,00	6 205 000,00	6 205 000,00	0,00	6 205 000,00	6 205 000,00
011	Charges à caractère général (4)	1 832 000,00	0,00	0,00	1 879 350,00	1 879 350,00	0,00	1 879 350,00	1 879 350,00
6041	Achats d'études	5 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6042	Achats de prestations de services	249 550,00	0,00		251 000,00	251 000,00	0,00	251 000,00	251 000,00
60611	Eau et assainissement	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60612	Energie - Electricité	360 000,00	0,00		330 000,00	330 000,00	0,00	330 000,00	330 000,00
60621	Combustibles	9 800,00	0,00		7 100,00	7 100,00	0,00	7 100,00	7 100,00
60622	Carburants	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60623	Alimentation	35 000,00	0,00		34 500,00	34 500,00	0,00	34 500,00	34 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	12 500,00	0,00		16 100,00	16 100,00	0,00	16 100,00	16 100,00
60631	Fournitures d'entretien	28 000,00	0,00		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	71 750,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
60633	Fournitures de voirie	6 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	10 800,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6064	Fournitures administratives	8 900,00	0,00		9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	12 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	1 610,00	0,00		3 450,00	3 450,00	0,00	3 450,00	3 450,00
6067	Fournitures scolaires	23 560,00	0,00		23 600,00	23 600,00	0,00	23 600,00	23 600,00
611	Contrats de prestations de services	90 800,00	0,00		91 000,00	91 000,00	0,00	91 000,00	91 000,00
6132	Locations immobilières	600,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
61351	Matériel roulant	8 500,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
61358	Autres	26 200,00	0,00		23 600,00	23 600,00	0,00	23 600,00	23 600,00
61521	Entretien terrains	41 000,00	0,00		40 800,00	40 800,00	0,00	40 800,00	40 800,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	86 500,00	0,00		90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	120 000,00	0,00		150 800,00	150 800,00	0,00	150 800,00	150 800,00
61551	Entretien matériel roulant	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	9 500,00	0,00		9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00
6156	Maintenance	92 280,00	0,00		78 500,00	78 500,00	0,00	78 500,00	78 500,00
6161	Multirisques	90 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250325-D-2025-15-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception en préfecture : 03/04/2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6168	Autres primes d'assurance	30 000,00	0,00		130 000,00	130 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00
617	Etudes et recherches	6 900,00	0,00		24 200,00	24 200,00	0,00	24 200,00	24 200,00
6182	Documentation générale et technique	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	11 800,00	0,00		11 800,00	11 800,00	0,00	11 800,00	11 800,00
6188	Autres frais divers	500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	26 500,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6228	Divers	20 000,00	0,00		23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	14 500,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6234	Réceptions	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6236	Catalogues et imprimés	24 200,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6238	Divers	500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6245	Transports de personnes extérieures	39 650,00	0,00		41 500,00	41 500,00	0,00	41 500,00	41 500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	7 000,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
6262	Frais de télécommunications	13 400,00	0,00		11 500,00	11 500,00	0,00	11 500,00	11 500,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 700,00	0,00		2 700,00	2 700,00	0,00	2 700,00	2 700,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	58 500,00	0,00		58 500,00	58 500,00	0,00	58 500,00	58 500,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	35 000,00	0,00		32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00
63512	Taxes foncières	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	6 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 750 000,00	0,00		2 860 000,00	2 860 000,00		2 860 000,00	2 860 000,00
6331	Versement mobilité	31 500,00	0,00		34 050,00	34 050,00		34 050,00	34 050,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 800,00	0,00		8 650,00	8 650,00		8 650,00	8 650,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	26 200,00	0,00		28 100,00	28 100,00		28 100,00	28 100,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 700,00	0,00		5 250,00	5 250,00		5 250,00	5 250,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 089 200,00	0,00		1 056 500,00	1 056 500,00		1 056 500,00	1 056 500,00
64112	SFT, indemnité de résidence	42 000,00	0,00		40 700,00	40 700,00		40 700,00	40 700,00

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250325-D-2025-15-DE
Date de télétransmission : 05/04/2025
Date de réception en préfecture : 07/04/2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64113	NBI	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
64118	Autres indemnités	295 000,00	0,00		309 000,00	309 000,00		309 000,00	309 000,00
64131	Rémunérations	450 000,00	0,00		525 000,00	525 000,00		525 000,00	525 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	18 000,00	0,00		23 000,00	23 000,00		23 000,00	23 000,00
64138	Primes et autres indemnités	39 000,00	0,00		52 000,00	52 000,00		52 000,00	52 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	307 000,00	0,00		340 000,00	340 000,00		340 000,00	340 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	350 000,00	0,00		378 000,00	378 000,00		378 000,00	378 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	60 000,00	0,00		27 000,00	27 000,00		27 000,00	27 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	12 500,00	0,00		12 500,00	12 500,00		12 500,00	12 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	100,00	0,00		100,00	100,00		100,00	100,00
6488	Autres	2 000,00	0,00		3 150,00	3 150,00		3 150,00	3 150,00
014	Atténuations de produits	20 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	20 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	537 200,00	0,00	0,00	508 100,00	508 100,00	0,00	508 100,00	508 100,00
65131	Bourses	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
65132	Prix	2 200,00	0,00		2 400,00	2 400,00	0,00	2 400,00	2 400,00
65311	Indemnités de fonction	105 000,00	0,00		105 000,00	105 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65313	Cotisations de retraite	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
65315	Formation	2 200,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
65316	Frais de représentation du maire	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	8 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6542	Créances éteintes	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6553	Service d'incendie	87 300,00	0,00		81 000,00	81 000,00	0,00	81 000,00	81 000,00

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250325-D-2025-15-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception en préfecture : 08/04/2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	6 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	42 000,00	0,00		42 000,00	42 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	151 000,00	0,00		142 300,00	142 300,00	0,00	142 300,00	142 300,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	79 500,00	0,00		78 000,00	78 000,00	0,00	78 000,00	78 000,00
65818	Autres	11 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
65888	Autres	25 400,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 139 200,00	0,00	0,00	5 272 450,00	5 272 450,00	0,00	5 272 450,00	5 272 450,00
66	Charges financières	41 500,00	0,00		44 550,00	44 550,00		44 550,00	44 550,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	40 000,00	0,00		42 000,00	42 000,00		42 000,00	42 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 496,76	0,00		-938,68	-938,68		-938,68	-938,68
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	996,76	0,00		3 488,68	3 488,68		3 488,68	3 488,68
67	Charges spécifiques (4)	2 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	32 300,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	32 300,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		75 800,00	0,00	0,00	57 550,00	57 550,00		57 550,00	57 550,00
Total des dépenses réelles		5 215 000,00	0,00	0,00	5 330 000,00	5 330 000,00	0,00	5 330 000,00	5 330 000,00
023	Virement à la section d'investissement	600 000,00			650 000,00	650 000,00		650 000,00	650 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	210 000,00			225 000,00	225 000,00		225 000,00	225 000,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	210 000,00			225 000,00	225 000,00		225 000,00	225 000,00

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250325-D-2025-15-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception en préfecture : 03/04/2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	Opérations ordre Intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		810 000,00			875 000,00	875 000,00		875 000,00	875 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	4 929,44
Montant des ICNE de l'exercice N-1	5 868,12
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-938,68

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250325-D-2025-15-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	5 297 054,61	0,00	5 382 385,00	5 382 385,00	5 382 385,00
013	Atténuations de charges (3)	26 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	25 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	1 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	603 000,00	0,00	613 800,00	613 800,00	613 800,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	12 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
70322	Stationnement, location dom. portuaire	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7062	Redevances services à caractère culturel	800,00	0,00	600,00	600,00	600,00
7066	Redevances services à caractère social	180 000,00	0,00	185 000,00	185 000,00	185 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	340 000,00	0,00	345 000,00	345 000,00	345 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	34 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	4 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	207 000,00	0,00	206 920,00	206 920,00	206 920,00
73211	Attribution de compensation	27 000,00	0,00	26 920,00	26 920,00	26 920,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
731	Fiscalité locale	3 411 350,00	0,00	3 465 500,00	3 465 500,00	3 465 500,00
73111	Impôts directs locaux	3 300 000,00	0,00	3 352 000,00	3 352 000,00	3 352 000,00
73118	Autres contributions directes	5 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	22 000,00	0,00	24 500,00	24 500,00	24 500,00
73141	Accise sur l'électricité	84 000,00	0,00	87 000,00	87 000,00	87 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	894 750,00	0,00	887 650,00	887 650,00	887 650,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	580 000,00	0,00	570 000,00	570 000,00	570 000,00
741121	DSR des communes	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
741127	DNP des communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	150,00	150,00	150,00

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250325-D-2025-15-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception en préfecture : 03/04/2025

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
744	FCTVA	19 500,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
74718	Autres participations Etat	135 000,00	0,00	138 000,00	138 000,00	138 000,00
7473	Participation départements	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	52 000,00	0,00	51 500,00	51 500,00	51 500,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	6 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	146 405,00	0,00	162 465,00	162 465,00	162 465,00
752	Revenus des immeubles	140 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	4 405,00	0,00	2 465,00	2 465,00	2 465,00
Total des recettes de gestion des services		5 288 505,00	0,00	5 376 335,00	5 376 335,00	5 376 335,00
76	Produits financiers	49,61	0,00	50,00	50,00	50,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	49,61	0,00	50,00	50,00	50,00
77	Produits spécifiques (3)	500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles		5 289 054,61	0,00	5 382 385,00	5 382 385,00	5 382 385,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	8 000,00		0,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	8 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		8 000,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250325-D-2025-15-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception en préfecture : 03/04/2025

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE			A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	2 543 575,00	928 300,00	0,00	2 410 200,00	2 410 200,00	0,00	2 410 200,00	3 338 500,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	167 600,00	11 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	26 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	32 000,00	20 000,00	0,00	42 400,00	42 400,00	0,00	42 400,00	62 400,00
21 Immobilisations corporelles	1 476 475,00	312 400,00	0,00	884 300,00	884 300,00	0,00	884 300,00	1 196 700,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	620 000,00	584 900,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	1 784 900,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	2 296 075,00	928 300,00	0,00	2 141 700,00	2 141 700,00	0,00	2 141 700,00	3 070 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	239 500,00	0,00		268 500,00	268 500,00		268 500,00	268 500,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	239 500,00	0,00	0,00	268 500,00	268 500,00	0,00	268 500,00	268 500,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	2 535 575,00	928 300,00	0,00	2 410 200,00	2 410 200,00	0,00	2 410 200,00	3 338 500,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	8 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	8 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)		0,00
--	--	------

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250325-D-2025-15-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception en préfecture : 09/04/2025

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								
3 338 500,00								

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250325-D-2025-15-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES			A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 767 589,57	402 790,00	2 315 392,97	2 315 392,97	2 718 182,97
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	585 234,00	402 790,00	587 310,00	587 310,00	990 100,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	150 000,00	0,00	665 000,00	665 000,00	665 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	735 234,00	402 790,00	1 252 310,00	1 252 310,00	1 655 100,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	222 355,57	0,00	188 082,97	188 082,97	188 082,97
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	222 355,57	0,00	188 082,97	188 082,97	188 082,97
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	957 589,57	402 790,00	1 440 392,97	1 440 392,97	1 843 182,97
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	600 000,00		650 000,00	650 000,00	650 000,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	210 000,00		225 000,00	225 000,00	225 000,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	810 000,00		875 000,00	875 000,00	875 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)				95 317,03
--	--	--	--	-----------

Affectation au compte 1068 (8)				525 000,00
--------------------------------	--	--	--	------------

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250325-D-2025-15-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception en préfecture : 09/04/2025

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	
Total des recettes d'investissement cumulées					3 338 500,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250325-D-2025-15-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	2 543 575,00	928 300,00	0,00	2 410 200,00	2 410 200,00	0,00	2 410 200,00	III = I + II 3 338 500,00
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	167 600,00	11 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	26 000,00
2031	167 600,00	11 000,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	26 000,00
204	32 000,00	20 000,00	0,00	42 400,00	42 400,00	0,00	42 400,00	62 400,00
2041511	32 000,00	20 000,00		42 400,00	42 400,00	0,00	42 400,00	62 400,00
21	1 476 475,00	312 400,00	0,00	884 300,00	884 300,00	0,00	884 300,00	1 196 700,00
2111	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	2 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	738 700,00	201 000,00		438 015,00	438 015,00	0,00	438 015,00	639 015,00
21352	20 850,00	8 200,00		15 860,00	15 860,00	0,00	15 860,00	24 060,00
2151	435 000,00	84 900,00		261 600,00	261 600,00	0,00	261 600,00	346 500,00
2152	8 000,00	0,00		34 000,00	34 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00
21534	15 000,00	15 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
21538	9 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
21568	14 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215741	0,00	0,00		32 900,00	32 900,00	0,00	32 900,00	32 900,00
21578	20 000,00	1 200,00		56 100,00	56 100,00	0,00	56 100,00	57 300,00
2158	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	130 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	25 800,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
21841	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	34 525,00	2 100,00		15 600,00	15 600,00	0,00	15 600,00	17 700,00

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250325-D-2025-15-DE
Date de télétransmission : 05/04/2025
Date de réception en préfecture : 03/04/2025

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	19 400,00	0,00		11 225,00	11 225,00	0,00	11 225,00	11 225,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	620 000,00	584 900,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	1 784 900,00
2315	Install., matériel et outill. technique	620 000,00	584 900,00		1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	1 784 900,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 296 075,00	928 300,00	0,00	2 141 700,00	2 141 700,00	0,00	2 141 700,00	3 070 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	239 500,00	0,00		268 500,00	268 500,00		268 500,00	268 500,00
1641	Emprunts en euros	239 500,00	0,00		268 500,00	268 500,00		268 500,00	268 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		239 500,00	0,00	0,00	268 500,00	268 500,00	0,00	268 500,00	268 500,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 535 575,00	928 300,00	0,00	2 410 200,00	2 410 200,00	0,00	2 410 200,00	3 338 500,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	8 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250325-D-2025-15-DE
Date de transmission : 03/04/2025
Date de réception en préfecture : 03/04/2025

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	8 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21351	8 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	8 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250325-D-2025-15-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE				A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 767 589,57	402 790,00	2 315 392,97	2 315 392,97	2 718 182,97
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	585 234,00	402 790,00	587 310,00	587 310,00	990 100,00
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	102 500,00	102 500,00	12 300,00	12 300,00	114 800,00
1322 Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	183 270,00	183 270,00	183 270,00
1323 Subv. non transf. Départements	343 167,00	263 640,00	335 240,00	335 240,00	598 880,00
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	36 667,00	36 650,00	56 500,00	56 500,00	93 150,00
1345 Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461 Dot. équip.territoires ruraux non transf	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13462 Dotation de soutien à l'invest local	50 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	150 000,00	0,00	665 000,00	665 000,00	665 000,00
1641 Emprunts en euros	150 000,00	0,00	665 000,00	665 000,00	665 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	735 234,00	402 790,00	1 252 310,00	1 252 310,00	1 655 100,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	222 355,57	0,00	188 082,97	188 082,97	188 082,97
10222 FCTVA	142 355,57	0,00	173 082,97	173 082,97	173 082,97
10226 Taxe d'aménagement	80 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	222 355,57	0,00	188 082,97	188 082,97	188 082,97
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	957 589,57	402 790,00	1 440 392,97	1 440 392,97	1 843 182,97
021 Virement de la section de fonctionnement	600 000,00		650 000,00	650 000,00	650 000,00

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250325-D-2025-15-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de dépôt en préfecture : 03/04/2025

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	210 000,00		225 000,00	225 000,00	225 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	24 290,72		23 291,00	23 291,00	23 291,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	1 094,12		1 148,35	1 148,35	1 148,35
280422	Privé - Bâtiments et installations	31 114,13		31 114,13	31 114,13	31 114,13
2805	Licences, logiciels, droits similaires	4 391,54		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	11 342,30		11 363,89	11 363,89	11 363,89
281316	Equipements de cimetière	1 312,00		1 312,00	1 312,00	1 312,00
281321	Immeubles de rapport	3 169,00		3 169,00	3 169,00	3 169,00
281351	Bâtiments publics	7 964,00		7 076,00	7 076,00	7 076,00
281352	Bâtiments privés	1 340,16		3 279,76	3 279,76	3 279,76
28138	Autres constructions	257,80		257,80	257,80	257,80
28152	Installations de voirie	18 210,72		18 359,37	18 359,37	18 359,37
281538	Autres réseaux	1 012,78		1 012,78	1 012,78	1 012,78
281568	Autre matériel, outillage incendie	7 332,82		5 342,10	5 342,10	5 342,10
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	2 471,48		2 204,50	2 204,50	2 204,50
281578	Autre matériel technique	0,00		2 245,04	2 245,04	2 245,04
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	11 091,62		11 560,43	11 560,43	11 560,43
28181	Installations générales, aménagt divers	711,00		711,00	711,00	711,00
281828	Autres matériels de transport	19 441,76		40 934,40	40 934,40	40 934,40
281831	Matériel informatique scolaire	2 357,21		1 955,61	1 955,61	1 955,61
281838	Autre matériel informatique	1 965,44		8 043,04	8 043,04	8 043,04
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	5 856,76		5 523,21	5 523,21	5 523,21
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 748,68		5 648,96	5 648,96	5 648,96
28185	Matériel de téléphonie	8,66		670,20	670,20	670,20
28188	Autres immo. corporelles	33 630,23		38 777,43	38 777,43	38 777,43
282828	Autres matériels transport (affectation)	13 885,07		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		810 000,00		875 000,00	875 000,00	875 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.